CRT

25 ans de label

Centre

de

Ressources Technologiques

D'hier à aujourd'hui

RÉTROSPECTIVE 25 ANS / 1996 - 2021

AFCRT

MARS 2021

– AFCRT –

Association Française des Centres de Ressources Technologiques

la tête de réseau des CRT et CDT

CRT CDT

25 ANS de LABEL CRT
D'HIER À AUJOURD'HUI

Le 7 MARS 2021

SOMMAIRE INTERACTIF

25 ans pour le label CRT

PETIT BILAN … En 10 points :

I – RAPPEL : Les CRT et CDT en quelques mots : 4
II – Les Labels CRT et CDT : des labels attribués par le Ministère : 5
III – Les Labels CRT et CDT : Le bilan en quelques chiffres 9
IV – Les Labels CRT et CDT : Le bilan par région 11
V – Les Labels CRT et CDT : Le bilan par secteurs d'activités 13
VI – Les Labels CRT et CDT : Le bilan par effectif 13
VII – Les Labels CRT et CDT : Le bilan par type de statut juridique 15
VIII – Les Labels CRT et CDT : Les livres blancs des métiers 15
IX – Les Labels CRT et CDT : l'essaimage international 17
X – Les Labels CRT et CDT : Chiffres-clés 19
CONCLUSION 21
LISTE INTERACTIVE DES 73 CRT et CDT 23
Partenaires de l'AFCRT 25
ANNEXE 1 - CRT et CDT labellisés et adhérents AFCRT 26
ANNEXE 2 – DEGRÉ D'ORGANISATION - FINANCEMENT CRT / CDT 29
ANNEXE 3 - LISTE DES CRT et CDT ayant perdu leur label 30

"Chaque nouvelle expérience apporte sa propre maturité et une plus grande clarté de vision."
Indira GANDHI – Femme d'État, Première ministre Inde (1917 – 1984)

25 ans: un quart de siècle, déjà ! On dit que c'est l'âge de la raison et de la maturité...Est-ce aussi celui de la clarté de la vision ?

Je ne sais pas si cette citation pourrait convenir à notre label CRT mais c'est un moment privilégié pour une belle rétrospective... Bonne lecture,

Philippe CANIAUX
Délégué Général

25 ans pour le label CRT :
PETIT BILAN … En 10 POINTS

I – RAPPEL : Les CRT et CDT en quelques mots :

Les **CRT** / **CDT** sont des structures labellisées sous tutelle du MESRI [1]. Ils font partie intégrante du paysage opérationnel du transfert de technologies et de diffusion et travaillent en étroite collaboration, voire participent activement aux actions menées par les SATT, les Pôles de Compétitivité, la Recherche Amont, les agences régionales de l'innovation, les Instituts CARNOT, les IRT, les pouvoirs publics (DRRT, DRAAF, DREAL, Régions, et autres collectivités régionales). Ils sont les **partenaires privilégiés de l'innovation et du transfert de technologie et de vrais acteurs de terrain et de proximité**.

Voici la définition d'un **CRT** et d'une **CDT** :

Le Centre de Ressources Technologiques (CRT)

CRT centre de ressources technologiques

Le **CRT** assure une **mission d'intérêt général** comme les centres techniques industriels (CTI), en accompagnant directement les entreprises (GE, ETI, PME, TPE …) dans la définition de leurs besoins, en participant au développement de leurs activités par le biais de l'innovation et de la technologie, et en s'appuyant sur des réseaux de compétences. Cette assistance est adaptée à chaque entreprise, elle relève d'une approche globale et prend en compte les disciplines qui accompagnent le développement technologique : transfert, marketing, gestion de projet, stratégie d'entreprise, réglementation, veille…Mais la mission essentielle du **CRT** est l'exécution de prestations technologiques. Pour les mener à bien, outre ses moyens humains performants, il dispose de moyens technologiques et analytiques propres et propose une gamme de prestations sur catalogue et sur mesure, lesquelles font l'objet de devis et facturation aux entreprises.

En 2021, 60 structures sont labellisées CRT au plan national.

La Cellule de Diffusion Technologique (CDT)

CDT cellule de diffusion technologique

La **CDT** assure également une **mission d'intérêt général** en assistant directement les entreprises, et plus particulièrement les PME et TPE, dans la définition de leurs besoins, en participant au développement de leurs activités par le biais de l'innovation et de la technologie, et en s'appuyant sur des réseaux de compétences. Cette assistance est adaptée à chaque entreprise, elle relève d'une approche globale et prend en compte les disciplines qui accompagnent le développement technologique : transfert, marketing, gestion de projet, stratégie d'entreprise, réglementation, veille…

Ne disposant pas de moyens analytiques et technologiques, la **CDT** a essentiellement des activités de diagnostic et de conseil en développement technologique, basées sur les besoins spécifiques des entreprises. Elle assure quatre types d'interface :

- **une interface technique,** en mettant en relation l'entreprise avec les centres de compétences (centres techniques, laboratoires de recherche),

[1] MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- **une interface fonctionnelle,** en introduisant dans l'entreprise des méthodes et des compétences qui accompagnent le développement technologique (marketing, stratégie, gestion de projet, veille…),
- **une interface sectorielle,** en ouvrant l'entreprise à des secteurs industriels complémentaires,
- **une interface publique,** en assurant le lien entre l'entreprise et les pouvoirs publics.

En 2021, 13 structures sont labellisées CDT au plan national.

Les **CRT** / **CDT** constituent pour le tissu industriel français un dispositif de transfert technologique et d'innovation. Ce dispositif s'appuie sur 1 500 collaborateurs qualifiés, ingénieurs, scientifiques et techniciens experts en recherche industrielle et transferts, ainsi que sur une expérience de plus de quarante ans.

En apportant aux entreprises des infrastructures d'essais et d'évaluation des compétences scientifiques et technologiques, des informations, des analyses, les **CRT** / **CDT** contribuent grandement à la compétitivité de l'industrie, au renforcement de l'emploi, à l'attractivité des territoires au même titre que les centres Techniques Industriels (CTI) [2].

Les **CRT** / **CDT** sont donc un trait d'union entre l'industrie et la recherche. Ils ont pour objectif de développer le tissu industriel régional, à travers l'innovation et le transfert de technologie, aux fins d'accélérer les processus de développement économique des entreprises régionales, de renforcer le maillage territorial et l'effet Réseau, et bien entendu de participer activement à la réindustrialisation et à l'emploi. En région, **les CRT** / **CDT** participent donc activement au **développement territorial des régions.**

II – Les Labels CRT et CDT : des labels attribués par le Ministère

Le label **CRT** a été créé en 1996 par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) puis le label **CDT** en 2007.

La création de ce label national **CRT** fait suite à un travail préalable mené en 1994/1995 par le ministère et un groupe de Directeurs de centres "technologiques".

En effet, bien que les toutes premières structures soient nées dès 1948 avec la naissance des Centres Techniques Industriels (CTI), centres de filière, destinés à relancer la production française dans l'après-guerre, le transfert de Technologie et l'Innovation (TTI) prend véritablement naissance en 1982, lorsque **Jean-Pierre CHEVÈNEMENT** [3], *Ministre d'État*, Ministre de la Recherche et de l'Industrie, nomme les 7 premiers DRRT (**D**élégués **R**égionaux à la **R**echerche et à la **T**echnologie) en France [4].

---

[2] Quelques CRT ont d'ailleurs la double qualification CRT et CTI à l'exemple du CTCPA Auch et de l'ITERG à Pessac

[3] Le ministère de la Recherche et de la Technologie est créé en 1981 par Monsieur Jean Pierre CHEVÈNEMENT, Ministre. Le décret n° 81-723 du 28 juillet 1981 en définit ses attributions. Le 9 septembre 1982, M. CHEVÈNEMENT, homme politique de conviction, deviendra Ministre de la Recherche et de l'Industrie [Décret n° 82-768 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Recherche et de l'Industrie] jusqu'en mars 1983, date de la nomination de M. FABIUS en qualité de Ministre de l'Industrie et de la Recherche (Décret 83-256 du 30 mars 1983). Le premier décembre 1981, est publié le décret 81-1056 relatif à l'organisation de son premier ministère. Ce dernier abroge de fait la délégation générale à la Recherche scientifique et technique (DGRST) elle-même créée par décret N° 58-1144 du 28 novembre 1958. Le MRT en est donc l'héritier, jusqu'au MESRI …

[4] La fonction est officiellement créée en 1983 au sein des directions régionales de l'Industrie et de la Recherche instituées par le décret n° 83-568 du 27 juin 1983 mais les premières nominations ont lieu en 1982 (Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, PACA, notamment), et se poursuivent en 1983.
source : https://francearchives.fr/findingaid/e47fb9946f4e7e7a53b23579ea7214c0b5fc629c

Ceux-ci avaient pour mission de dresser l'état des lieux des structures susceptibles de mettre à disposition leurs compétences, au service de l'industrie régionale et en particulier à celui des PME/PMI.

Les premiers centres technologiques sont ainsi nés sous le sigle **CRITT** : "***C**entre de **R**echerche, d'**I**nnovation et de **T**ransfert de **T**echnologie*". Mais, très vite, ce sigle évolue en "**C**entre **R**égional d'**I**nnovation et **T**ransfert de **T**echnologie", car les **EPR** (Établissements Publics Régionaux) se sont transformés en Conseils Régionaux (22 en France métropolitaine et 5 régions outre-mer) qui ont souhaité s'impliquer très fortement dans le soutien au développement de leurs structures régionales.

Se sont ainsi créées des structures de type CRITT sous une forme juridique majoritairement d'Associations loi de 1901, avec des spécificités régionales, dans le but de mettre à disposition des industriels, des moyens humains, technologiques et industriels visant au développement de l'innovation au sein des PME/PMI, avec un slogan ambitieux "*De l'idée à l'industrialisation*".

On a ainsi vu naître des CRITT spécialisés, spécifiques du savoir-faire local et régional : les télécommunications et le numérique en Bretagne, les céramiques à Limoges, les laser en Alsace, l'agroalimentaire en Aquitaine, les matériaux et les traitements et revêtements de surface en Champagne Ardenne ... Plus de 150 CRITT se sont ainsi créés durant les 10 premières années, puis une autorégulation s'est déclenchée en fonction des parts de marché.

C'est en 1996 qu'une commission nationale de labellisation [5] des structures "*CRITT et apparentés*" a vu le jour composée de 7 membres : 4 Industriels dont le Président [6] et 3 représentants de **CRT**. Les sigles **CRT** (**C**entre de **R**essources **T**echnologiques) puis **CDT** (**C**entre de **D**iffusion de la **T**echnologie) - en 2007 - permettaient à ces structures d'être labellisées pour une période de 3 ans renouvelable selon un cahier des charges préétabli par un groupe de travail nommé par le ministère.

Cette commission labellisait deux fois par an les **CRT** / **CDT** et **PFT** [7]. Chaque labellisable, ou relabellisable, présentait à la commission un dossier de labellisation préalablement soumis à une enquête AFNOR, puis présenté par un des membres à la commission. C'est le (ou la) ministre qui décerne officiellement le label.

Pour tenir compte des harmonisations et directives européennes, la commission de labellisation a été supprimée en Avril 2020 par la Ministre Frédérique VIDAL, par décret 2019-1109 du 30/10/2019. La **dernière commission de labellisation** pour ceux ayant déposé un dossier en 2019 s'est tenue **le 4 février 2020**.

Les trois labels sont actuellement ainsi définis et identifiés par les logos suivants :

CDT cellule de diffusion technologique

Le label Cellule de Diffusion Technologique ou **CDT** est attribué à des structures chargées de prospecter les P.M.E., afin de les sensibiliser à l'innovation, de les aider à formaliser leurs problématiques technologiques et de les mettre en relation avec les centres de compétence.

[5] Elle a été rattachée au Ministère en 2007 et les premiers labels CRT sont apparus en Octobre 1996.
[6] Le président était René CHELLE, Président fondateur de la société AQUABIO7 à TOULOUSE.
[7] PFT : PlateForme Technologique, second label créé par le Ministère en 1999

Le label Centre de Ressources Technologiques ou CRT est attribué à des structures effectuant des missions de prestations technologiques pour répondre aux besoins des P.M.E. et proposant en outre des prestations de C.D.T. en matière d'accompagnement des entreprises.

Le label PlateForme Technologique ou PFT attribué à des établissements d'enseignement professionnels ou de technologie, qui mettent leurs équipements et compétences au service des P.M.E. dans le cadre de leur mission pédagogique.

Afin de poursuivre le processus de labellisation, le MESRI a lancé la création d'une **application web dénommée IS-LABEL** qui remplacera l'ancienne procédure de labellisation, et les DRARI (ex-DRRT) sont associés à ce nouveau processus. **Le nouvel agrément aura une durée de vie quinquennale** et sera l'objet d'un suivi annuel des données quantitatives et qualitatives.

La saisie des données relatives aux informations administratives, quantitatives et qualitatives se fait à partir de tableaux de saisie sur un espace compte utilisateur prévalidé par un référent MESRI.

Figure 1 – Masque de saisie avec les étapes de saisie

En fin de saisie, l'utilisateur valide les informations saisies :

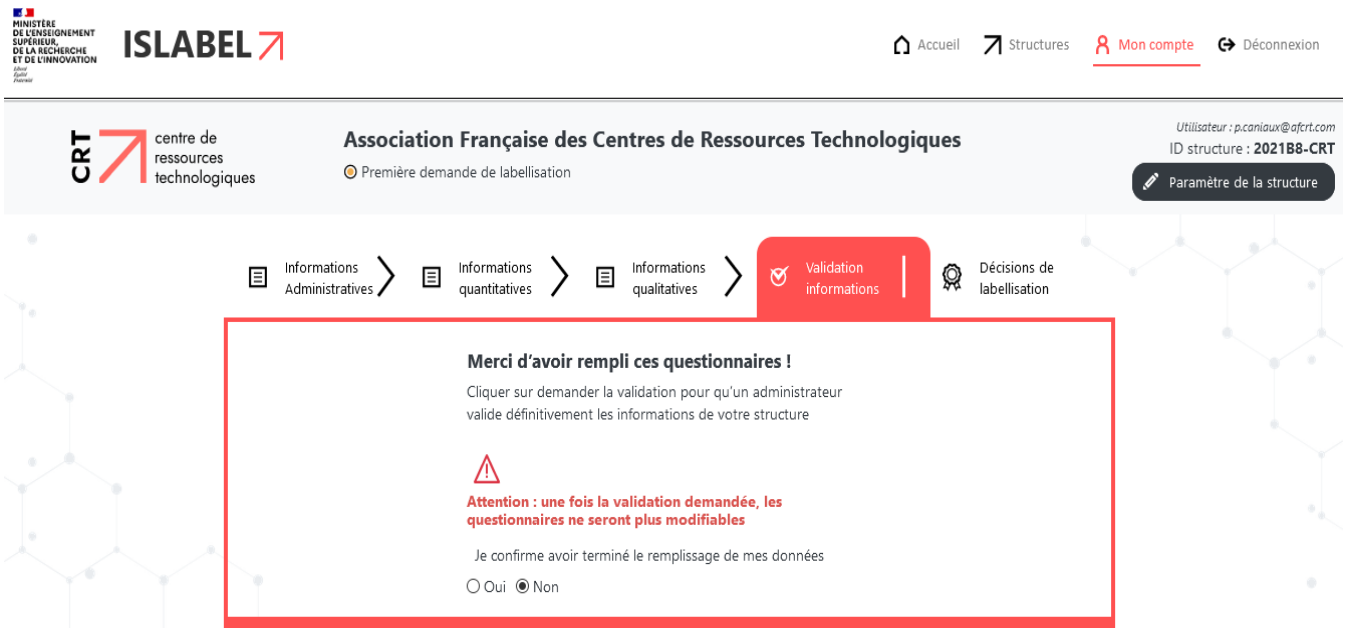

Figure 2 – Masque de validation des données saisies par l'utilisateur

Les décisions de labellisation sont visibles sur l'onglet **Décision de labellisation :**

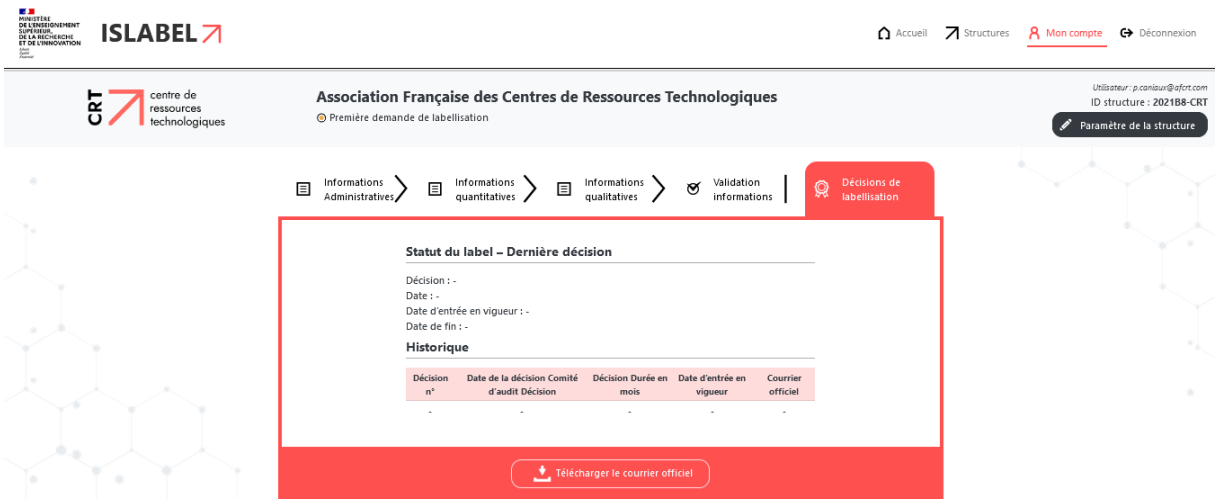

Figure 3 – Onglet montrant les décisions de labellisation

Pour terminer sur les labels **CRT** / **CDT** et **PFT**, le premier logo "***CRT Qualifié"*** a été déposé à l'INPI le 30 octobre 2002 par le CRITT MDTS, puis le Ministère a pris la propriété des logos **CRT** / **CDT** et **PFT** lors du rattachement de la commission de labellisation au Ministère en 2007.

Figure 4 – Dépôt de marque CRT Qualifié

Les trois logos ont été modifiés en 2019

Au plan déontologique, il a été établi une c**harte de déontologie et de confidentialité** des labels **CRT** / **CDT** / **PFT** qui doit être signée par le dirigeant et affichée dans le centre.

Structures Françaises de Transfert et de Diffusion Technologique

CRT CENTRE DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

CDT CELLULE DE DIFFUSION TECHNOLOGIQUE

PFT PLATEFORME TECHNOLOGIQUE

Charte de déontologie et de confidentialité

1. Le coeur de l'activité de la structure est constitué par des prestations caractérisées par une adaptation sur mesure au problème d'un client. Pour celles-ci, la structure s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre les résultats visés. L'organisation de l'offre de prestations nécessite d'être traitée avec beaucoup de professionnalisme, car elle s'inscrit dans un cadre concurrentiel. Il est donc impératif que, dans un souci de déontologie, les domaines d'interventions soient soigneusement cadrés de manière à ne pas constituer de concurrence déloyale avec le secteur privé.
2. Pour ce qui concerne des prestations caractérisées par l'application de procédures définies, la structure s'engage à parvenir aux résultats visés. Quelle que soit la catégorie de prestation, il est nécessaire de définir son coût global pour élaborer le devis du projet à réaliser. Dans le cas d'une prestation de service « sur mesure » la réalisation d'un devis est systématique.
3. La structure s'engage à consacrer une large part de son activité à la mise à disposition de ressources technologiques auprès de PME.
4. La structure s'engage à posséder les compétences humaines et l'expérience permettant d'assurer la maîtrise les prestations et des projets qui lui sont confiés.
5. La structure s'engage à fournir à ses clients des services qui respectent le niveau de qualité et de professionnalisme qui la caractérise. Elle prend toutes les dispositions lui permettant de maîtriser cette qualité.
6. S'il ne lui est pas possible de répondre elle-même aux besoins du client, la structure s'engage à ne pas le laisser sans recours, et à l'adresser aux autres partenaires technologiques susceptibles de le prendre en charge, en particulier dans le réseau de développement technologique de sa région.
7. La structure s'engage à garder secret le sujet, les travaux et leurs résultats, sauf autorisation écrite de l'entreprise cliente à fixer dans le contrat. Le contrat prévoit aussi les règles de répartition et de rémunération de la propriété intellectuelle issue du travail collaboratif.
8. La structure s'engage à traiter de manière confidentielle l'ensemble des informations qu'elle peut recueillir à l'occasion de ses contrats avec les entreprises, y compris lorsqu'il n'y a pas contractualisation, sauf autorisation écrite de l'entreprise cliente.
9. La structure s'engage à ce que chaque membre du personnel impliqué dans un projet signe une clause de confidentialité interne.
10. La structure s'engage à renouveler et à enrichir son patrimoine technologique, notamment auprès de laboratoires de recherche et de réseaux technologiques, de manière à fournir à ses clients des compétences actualisées en permanence.

A.F.C.R.T.
Association Française des Centres de Ressources Technologiques
F - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : +33 (0)3 24 37 89 89

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Cachet ou logo de la structure labellisée
Date et signature

Figure 5 – Charte de déontologie et de confidentialité des **CRT** / **CDT** / **PFT**

III – Les Labels CRT et CDT : Le bilan en quelques chiffres

Depuis 1996, au moins 130 structures **CRT** / **CDT** ont été labellisées. En 2021, **73 structures** (60 **CRT** et 13 **CDT**) **ont conservé leur label.** Cela représente pas moins de 80 établissements en métropole (5 **CRT** ont plusieurs établissements secondaires en France : 2 en Grand Est – MDTS et CIRTES – et 3 en Nouvelle Aquitaine – ALPHANOV, NOBATEK et RESCOLL -). Certaines ont également des antennes à l'international (ex : IFTS[8]) – *Cf. Tableau 2*.

57 structures ont donc perdu leur label : pour au moins 25 d'entre elles par disparition et pour 6 par fusion avec d'autres **CRT** / **CDT** ou d'autres sociétés non labellisées et au moins une vingtaine d'entre elles exercent toujours une activité plus au moins liée à la R&D – *Cf. Tableau 2*.

[8] L'IFTS a un positionnement international et compte deux filiales : l'une aux USA (Middlesex, NJ) et l'autre en Chine (Shanghai).

Décennies / Structures	CDT labellisées créées en :	CRT labellisés crées en :	TOTAL CRT/CDT labellisés	En %
Avant 1979		2	2	3%
De 1980 à 1989	4	23	27	37%
De 1990 à 1999	4	20	24	33%
De 2000 à 2009	2	10	12	16%
De 2010 à 2019	2	5	7	10%
Depuis 2020	1		1	1%
TOTAL	**13**	**60**	**73**	

Tableau 1 - Total des structures labellisées **CRT** / **CDT** – **Source** : AFCRT, 2021

Quelques-uns des 73 CRT / CDT possèdent d'autres qualifications (ITAI, CTI, ITE, SRC, …) et beaucoup d'entre elles disposent de **certifications reconnues au plan international** (ISO, COFRAC, AFNOR, …) voire des qualifications remarquables (par exemple, AERIAL est certifié AIEA).

LABELLISATION PAR ANNÉE	CRT labellisés en activité	CDT labellisées en activité	TOTAL CRT/CDT en activité	CRT délabellisés en activité	CDT délabellisées en activité	CRT délabellisés en cessation d'activité	CDT délabellisées en cessation d'activité	CRT délabellisés en activité incertaine	CDT délabellisées en activité incertaine	TOTAL des CRT labellisés en :	TOTAL des CDT labellisées en :	TOTAL GÉNÉRAL
Labellisés en 1996	7		7			1				8		8
Labellisés en 1997	10		10	1		2		1		13		13
Labellisés en 1998	3		3			3				7		7
Labellisés en 1999						1				1		1
Labellisés en 2000												
Labellisés en 2001						1		1		2		2
Labellisés en 2002	1		1	1						2		2
Labellisés en 2003	1		1							1		1
Labellisés en 2004	2		2							2		2
Labellisés en 2005	1		1							1		1
Labellisés en 2006												
Labellisés en 2007	11	2	13	5	3	2	6	2	3	20	14	34
Labellisés en 2008	4	4	8	2	1	1	3	2		9	8	17
Labellisés en 2009	3	1	4		1	1		1		5	2	7
Labellisés en 2010	2		2	1	2	1	1	1		5	3	8
Labellisés en 2011	4	2	6	1						5	2	7
Labellisés en 2012	2	1	3							2	1	3
Labellisés en 2013	2		2							2		2
Labellisés en 2014	1		1							1		1
Labellisés en 2015	1		1							1		1
Labellisés en 2016	1		1							1		1
Labellisés en 2017	1		1							1		1
Labellisés en 2018	2	1	3							2	1	3
Labellisés en 2019	1	1	2							1	1	2
Labellisés en 2020		1	1								1	1
Labellisés en NC				1		2		2		5		5
TOTAL STRUCTURES LABELLISÉES	60	13	73	12	7	15	10	10	3	97	33	130

Tableau 2 - Détail de première labellisation CRT ou CDT par année – **Source** : AFCRT, 2021

8 CRT ont été labellisés lors de la première session ouverte en 1996 : 7 sont toujours en activité et un a récemment fusionné avec un ex- **CRT** (ICAR-CM2T).

13 CRT ont été labellisés lors de la seconde vague en 1997 : 10 sont toujours en activité et labellisés et 3 ont perdu leur label (1 est toujours en activité – IFTH -, le CRIIF a cessé ses activités et le CIM a fusionné avec un ex- **CRT** ABAQSYS…).

Plusieurs **CDT** "généralistes" ont été transformées en ARI et ont cessé d'être labellisées (par exemple : BOURGOGNE INNOVATION devenue ARDIE, ARIATT devenue AREA, INNOVALIS devenue ADI, …). Aujourd'hui, les 13 **CDT** toujours labellisées sont sectorisées et 6 d'entre elles exercent leur activité dans l'agroalimentaire et les agro-ressources.

IV – Les Labels CRT et CDT : Le bilan par région

Les régions, au-delà du redécoupage de l'hexagone en grandes régions (de 22 à 13 régions métropolitaines), ont connu au fil des années et des décennies des évolutions sur leur territoire en termes de distribution d'outils **CRT** / **CDT**.

À titre d'illustration, AUVERGNE-RHONE-ALPES, qui compte aujourd'hui un seul **CRT**, avait jusqu'à 5 **CRT** et une **CDT** (CASIMIR). La région PACA qui dispose à présent de 3 **CDT**, a comptabilisé 4 **CRT** et 4 **CDT**. La région GRAND EST qui dispose actuellement de 11 **CRT** et une **CDT**, comptait jusqu'à 21 **CRT** / **CDT**. Idem pour la NOUVELLE AQUTAINE avec 15 **CRT** et 2 **CDT** aujourd'hui et hier, 23 **CRT** et 5 **CDT**.

L'ILE-DE-FRANCE qui ne dispose plus en 2021 que d'une seule **CDT** (IDF -TERRE DES SAVEURS ex CERVIA) a eu jusqu'à 6 **CDT** (SFC, BIO CRITT, CCST, CHIMIE & ENVIRONNEMENT et CFI) et 3 **CRT** (INNOTECH, ARIPA et CRIIF). La CORSE est dépourvue de **CRT** / **CDT**.

En ce qui concerne les Outre-Mer (12 territoires), seule la MARTINIQUE comptabilise un **CRT**. LA RÉUNION qui a été dotée de 3 **CRT** ne dispose plus aujourd'hui de ces outils.

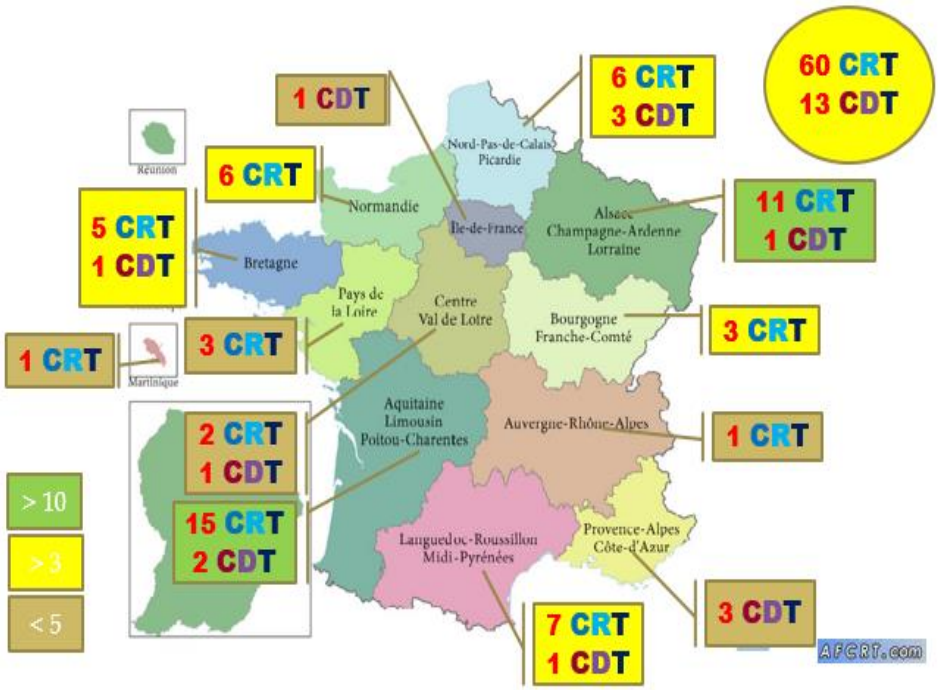

Figure 6 : Cartographie 2020 des **CRT** / **CDT** – **Source** : AFCRT, 2021

Décennies / Structures / Régions	En NOUVELLE AQUITAINE	En GRAND EST	En OCCITANIE	En BRETAGNE	En NORMANDIE	En HAUTS DE FRANCE	Pour l'ENSEMBLE des 6 RÉGIONS	ENSEMBLE des 6 RÉGIONS (En %)
Avant 1979	1	1					2	100%
De 1980 à 1989	6	6	4	1	2	3	22	81%
De 1990 à 1999	6	2	3	2	3	4	20	83%
De 2000 à 2009	3	2	1	1	1	1	9	75%
De 2010 à 2019	1	1		1		1	4	57%
Depuis 2020								0%
TOTAL	**17**	**12**	**8**	**5**	**6**	**9**	**57**	78%
	23%	**16%**	**11%**	**7%**	**8%**	**12%**	**78%**	

Tableau 3 - Détail de première labellisation CRT ou CDT par grande région – **Source** : AFCRT, 2021

6 /13 régions cumulent 57 CRT / CDT soit près de 80 % des structures (NOUVELLE AQUITAINE, GRAND EST, HAUTS-DE-FRANCE, OCCITANIE, BRETAGNE et NORMANDIE), et 44 d'entre elles étaient nées avant 1999 – *Cf. Tableau 3*.

Les **deux premières régions NOUVELLE AQUITAINE et GRAND EST cumulent 29 CRT / CDT** et représentent à elles deux presque 30 % du nombre global des structures, dont 22 sont nées avant 1999, ce qui met en exergue que ces régions ont été pionnières dans la création de structures de type CRITT et que celles-ci ont très vite été labellisées – *Cf. Tableau 3.*

7/13 régions ne disposent plus aujourd'hui que d'un seul type d'outil CRT / CDT (AUVERGNE RHONE ALPES – ILE-DE-FRANCE - MARTINIQUE – BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ – NORMANDIE – PAYS DE LOIRE et PACA) – *Cf. Tableau 4*.

5 régions n'ont plus aucune CDT, comme par exemple Pays-de-Loire où les 2 **CDT** ont obtenues en 2018 leur label **CRT** (Clarté et WE NETWORK). *A contrario*, 2 régions n'ont plus de **CRT**– *Cf. Tab 4*.

RÉGION de FRANCE par ordre alphabétique	Nb CDT labellisées 2021	Nb CRT labellisés 2021	Nb CRT/CDT labellisés 2021	%	Nb CRT/CDT Par Millier de km²	Nb CRT/CDT par Millier d'Entreprises (Source INSEE)
AUVERGNE-RHONE-ALPES		1	1	1%	0,014	0,003
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ		3	3	4%	0,063	0,028
BRETAGNE	1	5	6	8%	0,222 → N°2	0,050 → N°3
GRAND EST	1	11	12	16%	0,211 → N°3	0,062 → N°2
HAUTS-de-France	3	6	9	12%	0,281 → N°1	0,049 → N°5
ILE DE France	1		1	1%	0,083	0,002
MARTINIQUE		1	1	1%	-	0,038
NORMANDIE		6	6	8%	0,200 → N°5	0,050 → N°3
NOUVELLE AQUITAINE	2	15	17	23%	0,202 → N°4	0,068 → N°1
OCCITANIE	1	7	8	11%	0,110	0,031
PACA	3		3	4%	0,097	0,011
PAYS DE LA LOIRE		3	3	4%	0,094	0,023
VAL DE LOIRE	1	2	3	4%	0,077	0,033
FRANCE ENTIÈRE	13	60	73	100%	0,134	0,026

Tableau 4 – Nombre de structures **CRT / CDT** par région – **Source** : AFCRT, 2021

V – Les Labels CRT et CDT : Le bilan par secteurs d'activités

Par grands secteurs d'activités, les **CRT** / **CDT** se répartissent comme suit :

Répartition par SECTEURS D'ACTIVITÉS	NB	%	Effectif	%
A - AGRO ALIMENTAIRE	15	20,5%	276,2	18,5%
B - AGRO ET BIO RESSOURCES & ENVIRONNEMENT	13	17,8%	263,9	17,6%
C - MAINTENANCE & MATÉRIAUX	13	17,8%	320,8	21,4%
D - CHIMIE / TRAITEMENT DES SURFACES	9	12,3%	171,9	11,5%
E - ÉLECTRONIQUE - COMMUNICATION - OPTIQUE - LASER	8	11,0%	232,2	15,5%
Sous total activités de A à E	**58**	**79%**	**1265**	**85%**
F - TRANSPORT & LOGISTIQUE	4	5,5%	68,0	4,5%
G - BOIS &DÉRIVES	2	2,7%	14,0	0,9%
H - TECHNOLOGIES INNOVANTES	2	2,7%	37,6	2,5%
I – HABITAT	2	2,7%	69,0	4,6%
J – AUTRES	5	6,8%	48,0	2,8%
TOTAL GÉNÉRAL de A à J	73	100%	1501,1	100%

Tableau 5- Répartition par grands secteurs d'activités – **Source** : AFCRT, 2021

Les **secteurs de l'AGRO** (de la ressource agricole à la transformation alimentaire) **totalisent plus de 38% de l'ensemble des secteurs d'activités et 540 ETP soit le tiers des effectifs globaux**. Le secteur de **la maintenance et des matériaux est richement doté en moyens humains avec plus de 320 ETP**. On peut constater également que les **CRT** / **CDT** sont présents sur la quasi-totalité des secteurs de transformation. Certains **CRT** sont dotés d'équipements technologiques de pointe et/ou de rupture : Laser, ionisation, champs électriques pulsés, hautes pressions statiques et dynamiques, chambres acoustiques, etc. …

VI – Les Labels CRT et CDT : Le bilan par effectif

RÉGION de FRANCE par ordre alphabétique	Effectif CDT labellisées 2020	Effectif CRT labellisés 2020	Nb CRT/CDT labellisés 2020	%
AUVERGNE-RHONE-ALPES		11,0	11,0	1%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ		43,4	43,4	3%
BRETAGNE	14,0	93,4	107,4	7%
GRAND EST	9,8	297,3	307,1	20%
HAUTS-de-FRANCE	32,0	124,0	156,0	10%
ILE DE FRANCE	12,7		12,7	1%
MARTINIQUE		20,0	20,0	1%
NORMANDIE		102,1	102,1	7%
NOUVELLE AQUITAINE	25,0	497,8	522,8	35%
OCCITANIE	3,0	74,1	77,1	5%
PACA	19,4		19,4	1%
PAYS DE LA LOIRE		76,6	76,6	5%
VAL DE LOIRE	3,0	42,5	45,5	3%
FRANCE ENTIÈRE	118,9	1382,2	1501,1	100%

Tableau 6 – Effectif cumulé des structures **CRT** / **CDT** par région – **Source** : AFCRT, 2021

Aujourd'hui et depuis bien longtemps, la région française **la plus richement dotée est la NOUVELLE AQUITAINE** avec **15 CRT** et **2 CDT**, soit un effectif régional en ETP de **523 ETP**.

La région **GRAND EST dispose de 11 CRT** et **12 CDT**. Cela représente un effectif régional en ETP de **307 ETP** et la région **HAUTS-DE-FRANCE**, troisième région en nombre de structures, dispose de 6 **CRT** et 3 **CDT**, soit un effectif régional en ETP de 156 ETP.

Nouvelle Aquitaine cumule plus du tiers des effectifs et les trois régions représentent 2/3 des effectifs de la cartographie des CRT / CDT avec un effectif cumulé de près d'un millier d'ETP.

Effectif moyen et Chiffre d'Affaires (CAHT) moyen d'un CRT / CDT :

Un CRT [9] moyen a un effectif de **17,6** ETP [10] avec un minimum de 3 et un maximum de 90. Son **chiffre d'affaires moyen** annuel est de l'ordre de **1,2 M€** (dont 45 % proviennent de prestations adressées à des PME)**,** et ses **recettes totales moyennes,** subventions incluses sont de **1,7 M€.** Les recettes privées représentent 68 % des ressources totales.

Une CDT moyenne a un effectif de **10,6** ETP. Son **chiffre d'affaires moyen annuel** est de l'ordre de **300 K€** (dont l'essentiel provient de prestations adressées à des PME)**, et** ses **recettes totales moyennes,** subventions incluses sont de **1,1 M€.** Les subventions représentent 76 % des ressources totales, rendant la structure beaucoup plus dépendante des pouvoirs publics dont les régions (62% de la part des subventions).

Par nombre de salariés ETP par structures :

Répartition par Nombre de salariés ETP	CRT	CDT	FRANCE	En GRAND EST	En NOUVELLE AQUITAINE	En OCCITANIE	En BRETAGNE	En NORMANDIE	En HAUTS DE FRANCE	Pour l'ENSEMBLE des 6 REGIONS
Nombre de structures ayant moins de 6 salariés	6	4	10	1	1	2	1	2	2	9
Nombre de structures de 6 à 10 salariés	10	4	14	2	4	3	0	0	2	11
Nombre de structures de 11 à 20 salariés	25	4	29	5	6	3	4	3	0	21
Nombre de structures de 21 à 50 salariés	14	1	15	3	2	0	2	1	5	13
Nombre de structures ayant plus de 50 salariés	5	0	5	1	4	0	0	0	0	5
TOTAL	60	13	73	12	17	8	7	6	9	59

Tableau 6 bis - Nombre de salariés par type de structure – **Source** : AFCRT, 2021

53 CRT / CDT soit près de **73 % des structures ont moins de 21 salariés ETP**, **40 % des structures** (soit 25 **CRT** et 4 **CDT**) ont **entre 11 et 20 ETP**. 41 **CRT** /60, soit les 2/3 ont moins de 21 ETP et 16 **CRT** /60 ont moins de 11 ETP (ce qui correspond à l'effectif moyen par **CRT** - Cf. supra).

Seuls 5 CRT ont plus de 51 ETP (4/17 en Nouvelle Aquitaine – ALPHANOV/ ITERG/NOBATEK-INEF4/RESCOLL et CETIM GRAND EST en GRAND EST). A noter que l'IFTS en Nouvelle Aquitaine est doté de 50 ETP. **Une seule CDT dépasse 21 ETP** (AGROTRANSFERT RESSOURCES avec 22 ETP) et **8/13 ont entre 6 et 20 salariés ETP** (ce qui correspond à l'effectif moyen par **CDT** - Cf. supra).

[9] **Source :** Étude GT Structures labellisées – État des lieux et perspectives – Travaux du GT DRRT coordonnés par A. DEVILLEZ et D. GREVEY (2018)
[10] Équivalent Temps Plein

VII – Les Labels CRT et CDT : Le bilan par type de statut juridique

Les CRT / CDT se répartissent en 8 types de structures juridiques :

Répartition par nature de Statut juridique	Nb	%	Mb Instituts CARNOT		Autres Qualifications	
STRUCTURES ASSOCIATIVES	56	76,7%	MICA	6	ITAI	5
STRUCTURES SA	4	5,5%	ICEEL	4	Part Interface ACTIA	5
STRUCTURES SAS	3	4,1%	Eau & ENV	1	Part Technique ACTIA	7
STRUCTURES SCIC	3	4,1%	Be CAR	4	SRC	6
STRUCTURES SCOP	1	1,4%	Agri FT	3	ITE	1
STRUCTURES SARL	1	1,4%	Qualiment	1		
STRUCTURES CTI	2	2,7%				
STRUCTURES EPSCP	3	4,1%				
TOTAL	**73**	**100,0%**		**19**		**24**
				26,0%		33 %

Tableau 7– Répartition par type de structures juridiques et autres qualifications – **Source** : AFCRT, 2021

Au plan juridique, les CRT / CDT sont majoritairement **des associations Loi 1901** (77 %). Mais il y a aussi 12 **sociétés** de type SA, SAS, SCIC, SARL ainsi que 2 structures de type **CTI** (ITERG et CTCPA pour sa seule station expérimentale d'Auch) et **ITAI** (3 %)**,** et 3 sont des établissements publics type EPSCP, ces deux dernières catégories bénéficiant du doublement du CIR pour leurs bénéficiaires.

On note une évolution du modèle juridique et économique et de plus en plus de structures changent leur statut associatif en société (par exemple, IREPA LASER vient de changer ses statuts en société). C'est une réflexion que mènent un certain nombre de CRT qui doivent adapter leur modèle juridique et économique à leurs activités et leur évolution au sein du marché.

19 CRT sur 60 soit environ 1/3 sont membres d'Instituts CARNOT et **17 CRT / CDT sont également membres du réseau technique de l'ACTIA**. 6 ont la double labellisation CRT et SRC (RESCOLL, CIRTES, IFTS, EXTRACTIS et les 2 WELIENCE). ITERG cumule les labels et qualifications CTI, ITAI et CRT, ainsi qu'EXTRACTIS qui est également ITAI et SRC. NOBATEK/INEF4 a obtenu récemment le label d'Institut de Transition Énergétique (ITE).

73 % des CRT / CDT sont nés avant l'an 2000 : 4 structures ont plus de 40 ans, 28 sont nées dans la décennie 80, 21 dans la décennie 90 et 20 après l'année 2000, ce qui démontre une très forte ancienneté et *ipso facto* une **très grande expérience et des compétences éprouvées**.

VIII – Les Labels CRT et CDT : Les livres blancs des métiers

L'AFCRT, association professionnelle qui est la tête de réseau des CRT / CDT, a publié en avril 2013 le livre blanc des CRT puis en juin 2017 le livre blanc des CDT.

Ces deux ouvrages explicitent les métiers des CRT / CDT et formulent pour chacune des deux structures labellisées quatre propositions d'avenir pour que ces métiers continuent à contribuer au développement et à la relance économique, et ce, d'autant plus que la grave crise sanitaire mondiale a sévèrement déstructuré notre économie nationale et mondiale.

Les 4 prospectives d'avenir pour les **CRT** sont :

1. **POSITIONNER LES CRT AU CŒUR DU DISPOSITIF NATIONAL** de soutien et d'accompagnement opérationnel des actions d'innovation dans l'industrie du futur en développant l'offre technologique,
2. **PERPÉTUER UN HAUT NIVEAU DE COMPÉTENCES HUMAINES ET DE MOYENS TECHNOLOGIQUES** pour accompagner et former,
3. **RENFORCER LE MAILLAGE NATIONAL des CRT** et soutenir leur ouverture à **UNE DIMENSION EUROPÉENNE**,
4. **VALORISER LES MISSIONS DES CRT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES** et mettre le cahier des charges en cohérence avec l'évolution de l'écosystème de L'INNOVATION de la Nouvelle France Industrielle.

Les 4 prospectives d'avenir pour les **CDT** sont :

1. **CONFORTER LE LIEN DE PROXIMITÉ ET DE CONVERGENCE**
2. **APPUYER L'ACTIVITÉ DES CDT** comme **STRUCTURES EXPERTES ET AGILES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL** avec un maillage concret du territoire technologique national
3. **PERPÉTUER UN HAUT NIVEAU DE COMPÉTENCES HUMAINES** au sein des **CDT**
4. **AMPLIFIER LE RÔLE DE FORMATEUR** des **CDT**

Plus d'information :

LIVRE BLANC DES **CDT**
LIVRE BLANC DES **CRT**

Aujourd'hui, plus que jamais avec l'impact de la crise sanitaire mondiale, le monde économique évolue et change.

Les budgets publics sont de plus en plus contraints et les allocations de subventions deviennent de ce fait l'objet de négociations et de votes budgétaires faisant écho aux grandes orientations stratégiques et politiques de nos nouvelles grandes régions.

Plus que jamais, les **CRT** / **CDT** doivent faire entendre et comprendre ce que sont **leurs métiers, ce que sont leurs missions d'intérêt général au profit de nos entrepreneurs pour que ceux-ci puissent continuer à bénéficier de ce premier maillon du saut technologique et du développement**.

Comme le soulignait l'un de nos administrateurs dans l'édito du bulletin de liaison N°31 de l'**AFCRT**, Alain STRASSER, DG d'AÉRIAL, les **CRT** / **CDT** sont véritablement des modèles opérationnels qui emploient des experts de terrain ayant une véritable double culture recherche – entreprise, et ils sont formés et prêts à contribuer efficacement au plan de relance.

Travailler dans un **CRT** ou une **CDT**, c'est un vrai métier, les entreprises qui leur font confiance depuis tant d'années le savent bien, et force est de constater que c'est vers nos structures qu'elles se tournent pour mener des projets en ces périodes difficiles.

L'année 2020 a bel et bien prouvé que **nos labels gardent toute leur pertinence,** et celui-ci doit être reconnu à sa juste valeur afin de favoriser les partenariats dans le cadre de financements publics.

Le ressourcement et la R&D d'aujourd'hui alimentent les prestations de demain et d'après-demain et, surtout, en garantissent le caractère innovant. Il est important que chaque **CRT** / **CDT** soit accompagné

pour que nos structures trouvent l'équilibre leur permettant de se développer sereinement tout en menant les missions d'intérêt général que leur confèrent les labels **CRT** / **CDT**.

La crise a montré que les entreprises font confiance aux **CRT** / **CDT**. Cette confiance du terrain et notamment des PME, nous ne pourrons la garder que si les pouvoirs publics reconnaissent et valorisent encore mieux la pertinence de notre modèle qui a fait ses preuves depuis 25 ans et bien au-delà si on considère que nombre de **CRT** / **CDT** sont nés dans les années 1980 avec le développement des compétences économiques des régions.

Au travers de cette rétrospective des 25 ans du label **CRT**, le lecteur saura mieux percevoir et comprendre **la résilience et l'agilité de nos CRT / CDT**, qui ont su trouver, garder et adapter leur position dans un écosystème du transfert de technologie et de l'innovation en perpétuelle mutation.

Plus d'information :

PANORAMA DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION – Juillet 2020
Implantation nationale et régionale des **CRT** / **CDT**

IX – Les Labels CRT et CDT : l'essaimage international

Le label nous a permis de tisser des liens à l'international, en Belgique, en Afrique de l'Ouest et au Québec notamment.

LE RÉSEAU SYNCHRONEX : une passerelle internationale avec nos CRT

En effet, au Québec, les CCTT (Centres Collégiaux de Transfert de Technologies – et de Pratiques Sociales – à l'instar de notre **CDT** ELLYX) au Québec, au nombre de 59, sont des structures de développement technologique très proches de nos **CRT**. Ils sont également regroupés au sein d'une tête de réseau, SYNCHRONEX, qui anime la transversalité des échanges entre CCDT. Les centres collégiaux de transfert de technologies et de pratiques sociales sont les centres d'innovation des cégeps et des collèges du Québec.

> Les centres collégiaux de transfert de technologies et de pratique sociales sont des centres d'innovation technologique et sociale qui réalisent des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et d'information au bénéfice des entreprises et des organisations québécoises afin que celles-ci puissent améliorer leurs pratiques, leurs procédés et leurs produits dans une optique d'augmentation de la compétitivité, de la productivité et de la qualité de vie des citoyens. Ces centres maîtrisent finement les enjeux et les besoins de leur région et de leur secteur d'activité et ils sont actifs dans toutes les régions du Québec.
>
> Chaque centre se spécialise dans un domaine spécifique d'activité allant de la santé à l'éducation en passant par l'agriculture, l'aérospatiale, l'énergie (dont les énergies renouvelables) , les biotechnologies, le maritime, les ressources forestières, le domaine minier (extraction et valorisation), le manufacturier innovant (productique, intelligence artificielle, robotique, imagerie, etc.), les technologies environnementales, le tourisme, le développement durable, les matériaux de pointe, l'intégration des immigrants, des personnes en situation de handicap et des personnes marginalisées, etc.

Bien ancrés dans leurs établissements académiques d'appartenance, les centres contribuent aussi à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et innovante qui maîtrise les dernières technologies et pratiques de son domaine et qui pourra agir comme un vecteur d'innovation dans les entreprises et les organisations. Les centres se spécialisent dans le développement de solutions technologiques et sociales qui répondent à des enjeux réels des entreprises, des organisations et des milieux.

De G à D : Mathieu VIGNEAULT - Sébastien PROULX, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale - Nancy DEZIEL - Philippe COUILLARD - Hervé PICHON - Jean-Baptiste LEMOYNE - Philippe CANIAUX

Les centres disposent, de plus, d'infrastructures de recherche de pointe complémentaires à celles du milieu universitaire qui permettent, outre la réalisation de travaux de recherche, le développement de prototype et la mise à l'échelle de procédés.

Ce bref exposé de ce réseau international montre la similitude entre nos deux réseaux. C'est la raison pour laquelle nous tissons des liens à travers un accord de collaboration bilatéral entre la France et le Québec qui a été officialisé le 7 mars 2018 à Paris en présence du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Baptiste LEMOYNE dans le cadre de la 20e Rencontre alternée des premiers ministres.

LE RÉSEAU des HUB-IIT : une passerelle internationale avec nos CDT

L'organisation de Solidarité Internationale, **TECH-DEV**, coordonne depuis 2016 la mise en place de mini - **CDT**, dénommé par l'ONG, Hub-IIT (pour Intégrer l'Information Technologique).

TECH-DEV est une organisation non gouvernementale sous statut associatif. L'**AFCRT** accompagne le développement de son programme d'implantation de HUB-IIT dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et notamment du sahel, assez durement dans leur ensemble éprouvés par le terrorisme dans certaines régions. Les populations souffrent au plan économique et le développement de très petites entreprises agroalimentaires favorisent le développement économique et social.

Actuellement, l'équipe de **TECH-DEV** est constituée de 5 salariés, 8 bénévoles très impliqués dans la vie de l'ONG (et autant que de besoin par des bénévoles experts), et un budget annuel de 1,2 M€.

Le réseau africain des HUB-IIT est implanté dans 4 pays (Sénégal, Mali, Tchad et Burkina-Faso) avec 7 structures d'appui local (Bamako, Sikasso, Dakar, Thiès, Ziguinchor, N'Djamena et Ouagadougou). L'ensemble du personnel de ces structures représente 36 collaborateurs dont 16 référents technologiques (l'équivalent de nos conseillers technologiques). Au total, c'est plus de 500 entreprises touchées, soit, au total, plus de 2800 employés, dont plus de 80% sont des femmes, qui ont bénéficié, pour leur activité, de conseils/ informations utiles de la part de référents Hub-IIT.

Une charte du Réseau, établie en concertation avec l'**AFCRT**, définissant notamment les modalités de fonctionnement du réseau – équivalent d'un Règlement intérieur, charte de déontologie du Hub, cahier des charges de la structure porteuse d'un dispositif Hub-IIT), a été finalisée en concertation avec les membres du Réseau AFRIQUE afin de parfaitement intégrer le contexte des écosystèmes

entrepreneuriaux africains ; la signature de la charte par tous ses membres (Mali, Sénégal, Tchad, Burkina Faso et Tech Dev) a eu lieu le 7 juillet 2020.

La charte, ainsi officialisée, est particulièrement utile pour la vie du Réseau, sa reconnaissance aux plans nationaux dans les pays d'intervention et au plan international (le Réseau rejoint FRATRIE, *en cours de constitution à l'initiative de l'**AFCRT** – Cf. ci-dessous).*

ACTION À PORTÉE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE :

Cette action vise à :

- **Poursuivre les opportunités de relais de croissance pour les adhérents au niveau européen** (Belgique et France notamment) et International (Réseau Afrique de l'Ouest)
- À lancer le **réseau international francophone FRATRIE** [11]

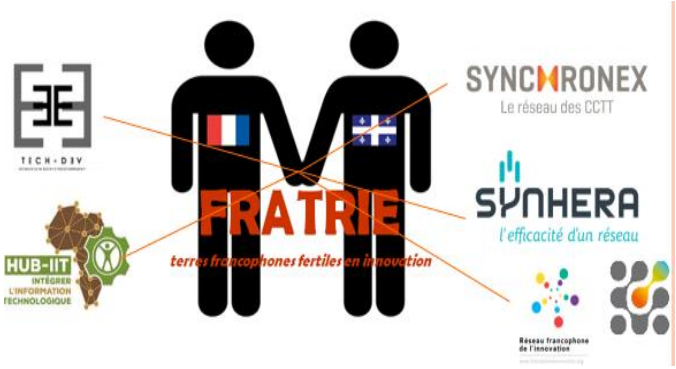

X – Les Labels CRT et CDT : Chiffres-clés

DONNÉES GLOBALES Réseau CRT / CDT		
Nombre de CRT labellisés [12]:	60	
Nombre de CDT labellisées :	13	
Effectif global du réseau CRT / CDT [13]	**1500**	
BUDGET GLOBAL ANNUEL des CRT / CDT [14]	**116 M€**	**Dont financement public : 43,2 M€**

Chiffres-Clés structures labellisées CRT	
Effectif moyen :	19,3 salariés pour 17,6 ETP
CAHT annuel de contrats privés facturés	**69,7 M€**
Dont CAHT annuel de prestations aux PME	32,7 M€
RECETTES TOTALES ANNUELLES CUMULÉES	**102,1 M€**
Recettes moyennes annuelles par CRT :	1,65 M€ (Mini : 92 K€ - Maxi : 9,7 M€)
Mission d'intérêt général (subvention)	**32,4 M€ soit en % des recettes globales : 32 %**
■ dont financement des Régions:	42 %
■ dont financement de l'État:	21 %
■ dont financement de l'Europe:	17 %
■ dont financement Infrarégional:	11 %
▪ CAHT total /ETP :	67 K€
▪ Recettes totales / ETP :	97 K€

CRT centre de ressources technologiques

[11] FRATRIE "**F**rancophone **R**éseau d'**A**ppui pour la Recherche et l'**I**nnovation en **E**ntreprise" vise à développer les synergies et les actions internationales pouvant être menées entre la France via l'A**FCRT** qui regroupe **CRT** et **CDT**, le Québec via le réseau SYNCHRONEX, la Belgique via le réseau SYNHERA et l'Afrique francophone via le Réseau Africain des Hub-IIT

[12] Données 2021

[13] Estimation AFCRT à partir des données 2019/2020

[14] **Source :** Étude GT Structures labellisées – État des lieux **2015 à 2017** et perspectives – Travaux du GT DRRT coordonnés par A. DEVILLEZ et D. GREVEY (2018) **Source :** Étude GT Structures labellisées – État des lieux **2015 à 2017** et perspectives –

Chiffres-Clés structures labellisées CDT [10]

Effectif moyen :	12,1 salariés pour 10,6 ETP
CAHT annuel de contrats privés facturés	**3,0 M€**
Dont CAHT annuel de prestations aux PME	2,9 M€
RECETTES TOTALES ANNUELLES CUMULÉES	**13,8 M€**
Recettes moyennes annuelles par CDT :	1 M€
Mission d'intérêt général (subvention)	**10,8 M€ soit en % des recettes globales : 76 %**
■ dont financement des Régions:	62 %
■ dont financement de l'État:	16 %
■ dont financement de l'Europe:	10 %
■ dont financement Infrarégional:	6 %
▪ CAHT total /ETP :	28 K€
▪ Recettes totales / ETP :	100 K€

CDT cellule de diffusion technologique

Tableaux 8 - 9 - 10 – Chiffres clés des structures **CRT** / **CDT** – **Source** : Étude GT Structures labellisées, 2018

Le tableaux 9 permet de mettre en évidence que les **CRT** restent les acteurs de l'écosystème du transfert de technologie et de l'innovation les moins consommateurs de deniers publics, puisque l'**autofinancement des CRT atteint 68 %, faisant de ces structures les plus autonomes au plan financier, bien qu'elles rémunèrent 1382 ETP en 2020.**

Terminons cette rétrospective sur les bénéficiaires des services des **CRT** / **CDT**, c'est-à-dire les clients, qui permettent aux centres cet excellent niveau d'autofinancement.

L'étude récente des DRRT [15], qui a permis d'établir un diagnostic national des structures labellisées, met en avant que **le CAHT des prestations facturées pour les PME/PMI** est de **45 %** pour les **CRT** et atteint **plus de 90 %** pour les **CDT**.

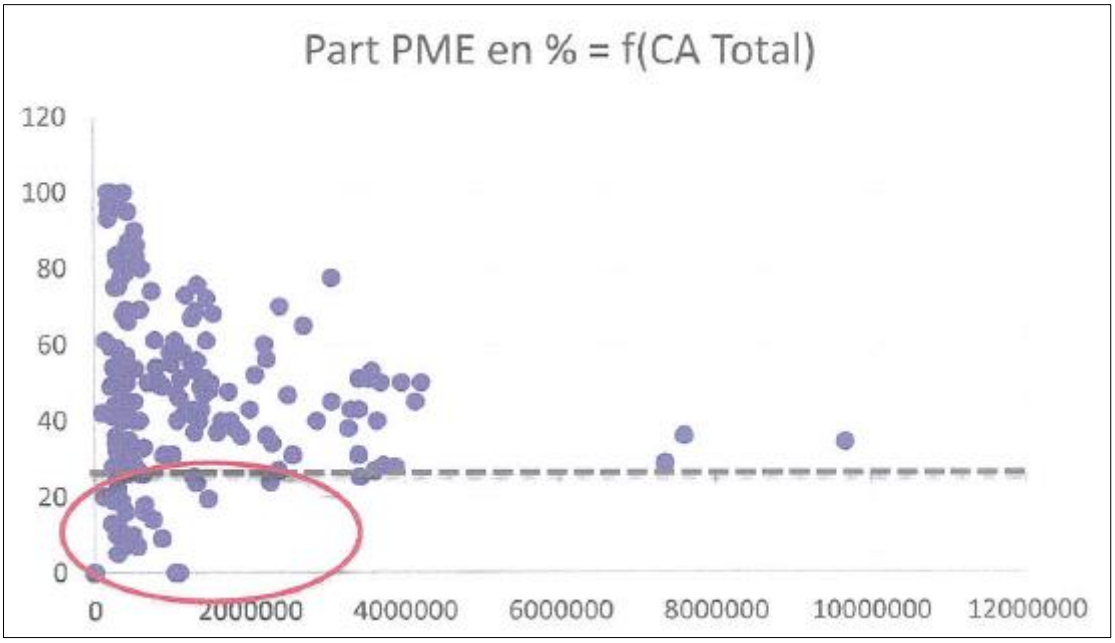

Figure 7 : Pourcentage du Chiffre d'affaires réalisé avec les PME – **Source** : Étude DRRT, 2018

[15] Étude DRRT, 2018 :https://afcrt.com/wp-content/uploads/2019/10/Keynote_pr%C3%A9sentation-Jir-5-oct-2018.pdf

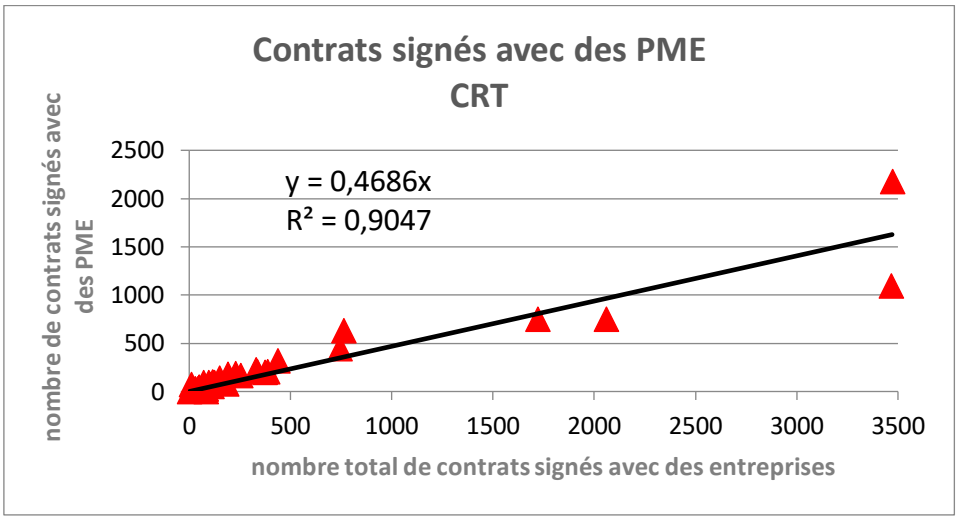

Figure 8 : Contrats signés avec les PME par des **CRT** – **Source** : Étude DRRT, 2018

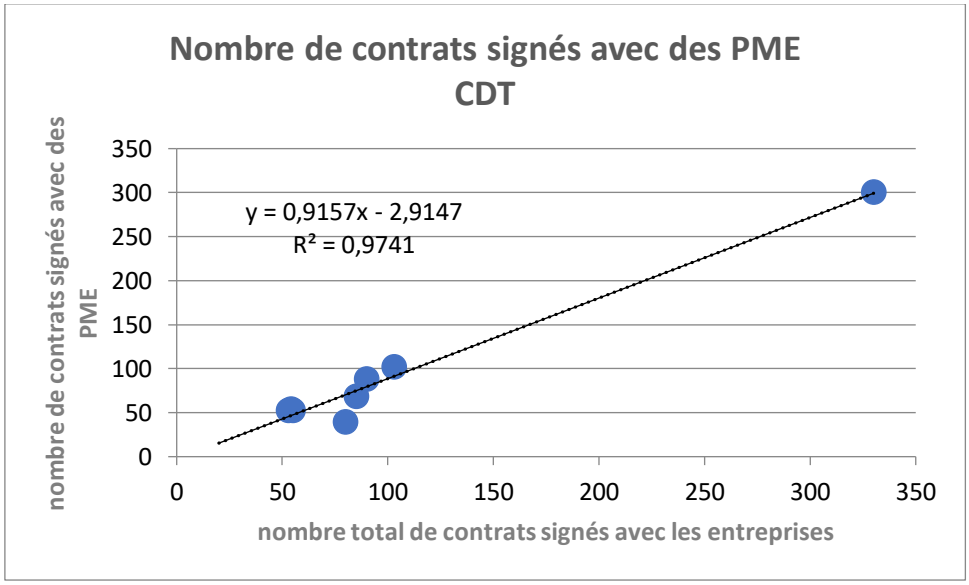

Figure 9 : Contrats signés avec les PME par des **CDT** – **Source** : Étude DRRT, 2018

L'étude menée par les DRRT montre que plus la structure est de taille modeste, plus l'activité d'accompagnement des PME est importante. Les travaux permettent même d'établir une excellente corrélation linéaire pour les deux types de structures.

En conclusion :

À l'issue de ces 25 ans d'existence de ce label, il ressort que le label **CRT** a donné une forte **cohérence à l'action et une excellente capacité à adresser les PME/PMI**.

Il souligne également :

- le **fort ancrage dans les territoires,**
- la **bonne visibilité financière pluriannuelle**
- et une **masse salariale maîtrisée**.

Mais la visibilité des labels reste toutefois insuffisante … Espérons que cette rétrospective contribuera à en faire la promotion et leur donnera la place qu'ils méritent dans l'écosystème de l'innovation …

FORCES :	FAIBLESSES :
Le label a donné de la cohérence à l'action Bonne capacité à adresser les PME/PMI Fort ancrage dans les territoires (RIS3,CT) Visibilité financière pluriannuelle (carnet commandes, subventions) Masse salariale maîtrisée en regard du CA (trajectoire 1)	Visibilité insuffisante des labels Dépendance à la subvention publique pour certains CRT Hétérogénéité des CDT (Structure, missions) Attention à la maitrise de la masse salariale (trajectoire 2)
OPPORTUNITÉS :	**MENACES :**
Innovation au cœur des politiques publiques Structures AGILES dans des écosystèmes en recomposition MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION Liberté Égalité Fraternité	Restructurations en cours suite à la fusion des Régions et aux évolutions législatives récentes Conséquences financières potentielles Label "ancien" dans des écosystèmes en forte évolution Pas de corrélation entre subvention et CA PME 28/09/2018

Figure 10 : Analyse MOFF [16] des **CRT** / **CDT** – **Source** : Étude DRRT, 2018

L'étude nationale des DRRT met également en avant que les **CRT** / **CDT** ont établi **un plan stratégique** de développement (respectivement à 71 et 82 % - Cf. Annexe 2).

Une autre étude, plus ancienne puisque réalisée en 2002, par le cabinet LMC montre que :

- 94 % des clients sont très satisfaits et satisfaits des **moyens mis à disposition** par les **CRT**.
- 92 % apprécient le **professionnalisme** des **CRT**.
- 94 % expriment leur grande satisfaction quant à la **réactivité** des **CRT**.

Cette rétrospective a pu notamment être réalisée à partir des archives et de la base de données de l'**AFCRT**, ainsi que de l'étude nationale des structures labellisées menée en 2018 par les DRRT.

3 SUCCESS-STORIES : 2 exemples de **CRT** et 1 d'une **CDT**

Exemple 1 : **CRT RITTMO - INNOVATION PRODUIT** dans le domaine de l'**AGRO-INDUSTRIE**. Pour télécharger ce témoignage, SUCESS-STORY AFCRT 1 – RITTMO

Exemple 2 : **CDT ID2SANTÉ devenue BIOTECH SANTÉ BRETAGNE - INNOVATION PRODUIT** dans le domaine de la **SANTÉ et du BIOMÉDICAL**. Pour télécharger ce témoignage, SUCESS-STORY AFCRT 2 – ID2SANTE.

Exemple 3 : **CRT POLE CRISTAL - INNOVATION PROCESS** dans le domaine de la **CLIMATISATION**. Pour télécharger ce témoignage, SUCESS-STORY AFCRT 3 – POLE_CRISTAL.

Pour plus d'information : contact@afcrt.com

Philippe CANIAUX
Délégué Général

AFCRT
ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

20 rue Thalès de Milet
72000 LE MANS – France

Mail : p.caniaux@afcrt.com Téléphone : 0788503157

[16] MOFF = Menaces/Opportunités/Forces/Faiblesses

Liste Interactive de A à Z des 73 CRT / CDT [17]

ACTALIA

Adrianor Centre d'expertise alimentaire

Aerial

AGIR Agro Alimentaire Innovation Recherche

agria Grand Est

AGRO TRANSFERT Ressources et Territoires

AGROTEC Agro-Technologies

ALPhA NOV Centre Technologique Optique et Lasers

alutec Association Lunetière Technologique

Analyses & Surface

APESA

Ariaff Agroalimentaire Franche-Comté

ARRDHOR CRITT Horticole

Biotech Santé Bretagne

CATAR Agro Ressources

Cerfav.fr Centre Européen de Recherches et de Formation aux Arts Verriers

CERTIA Interface

cetim Centre-Val de Loire

cetim Grand Est

cimi

CIRTES recherche & développement

CISTEME

citc contactless technologies • EuroRFID

CITRA Centre d'Ingénierie en Traitements et Revêtements de surface Avancés

CLARTE

Cnep

corrodys

CRAIN

Critt Agro-Alimentaire

CRITT Automatisation & Robotique

CRITT Bio-Industries

Crittbois expertise, innovations et solutions — TOUT pour les métiers de la filière bois.

CRITTBois Occitanie

GENIE DES PROCEDES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

Critt Agroalimentaire Provence-Alpes-Côte d'Azur

[17] Cliquez sur le logo pour atteindre le site WEB de la structure

CRITT INFORMATIQUE

CRITT Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie

Critt POLYMÈRES

CRITT mécanique & composites

SPORT CRITT LOISIRS

TJFU

critt Transport & Logistique

ctcpa

SITE AUCH

CTTC Centre de transfert de technologies céramiques

CTTM CENTRE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DU MANS

EXTRACTIS INNOVATION

frd Fibres Recherche Développement®

HOLO3 réalité virtuelle

ifts

ÎledeFrance Terre de saveurs

INSTITUT MAUPERTUIS

IREPA LASER

ITERG Expertise Corps Gras

lempa LABORATOIRE D'ESSAIS DES MATÉRIELS ET PRODUITS ALIMENTAIRES

nobatek

Novachim Le CRITT Chimie & Matériaux

parm

PHOTONICS BRETAGNE

PLASTIUM Pôle d'Excellence Plasturgie et Composites

plate-forme d'innovation nouvelles vagues

POLE CRISTAL

PRAXENS DÉCONTAMINATION, MICROBIOLOGIE, FORMULATION

RECHERCHE ET AVENIR

RESCOLL

RITTMO agroenvironnement

SAYENS SATT CATALYSEUR D'INNOVATIONS AGROALIMENTAIRE

SAYENS SATT CATALYSEUR D'INNOVATIONS

Technocol L'ingénierie du collage

VALUTEC CENTRE D'INNOVATION ET D'ESSAIS TECHNOLOGIQUES

Vegenov BBV

ACCÉLÉRATEUR D'INDUSTRIE

ZOOPOLE développement

Partenaires de l'AFCRT

Partenaires nationaux :

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Liberté Égalité Fraternité

SATT Réseau Les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies

fit FRENCH INSTITUTES OF TECHNOLOGY

ANRT ASSOCIATION NATIONALE RECHERCHE TECHNOLOGIE

Association INSTITUTS CARNOT

inpi INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

bpifrance SERVIR L'AVENIR

AFPC

INNOVALO Association Nationale des Plates-formes Technologiques

PROXIMUMGroup

Partenaires internationaux :

TECH-DEV

HUB-IIT INTÉGRER L'INFORMATION TECHNOLOGIQUE

SYNCHRONEX Le réseau des CCTT

SYNHERA l'efficacité d'un réseau

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Consulat général de France à Québec

Réseau francophone de l'innovation
www.francophonieinnovation.org

ANNEXE 1 - CRT / CDT labellisés et adhérents AFCRT :

Liste établie par Région administrative [18] *au 1er février 2021 – Adhérents 2019 / 2020*

GRAND EST : 12 CRT et 1 CDT dont 11 adhérents

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
AERIAL	1997	CRT	23,1	Asso
AGRIA GRAND EST	2011	CDT	8,0	Asso
CERFAV	2014	CRT	5,5	Asso
CETIM GRAND EST	1997	**CRT**	**46,8**	**Asso**
CRITT BOIS	1996	CRT	10,0	Asso
CRITT MDTS	1996	CRT	48,0	Asso
CRITT TECHNIQUES JET FLUIDE ET USINAGE (TJF & U)	1996	CRT	11,0	Asso
FRD	2019	CRT	6,5	NC
HOLO 3	2003	CRT	19,0	Asso
IREPA LASER	1998	CRT	43,7	SCIC
RITTMO AGROENVIRONNEMENT	2007	CRT	15,0	Asso
CIRTES	1996	CRT	NC	Asso

NOUVELLE AQUITAINE : 15 CRT et 2 CDT dont 6 adhérents

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
ALPHANOV Centre Technologique Optique et Lasers	2008	CRT	70,0	Asso
AGROTEC	1998	CRT	13,0	Asso
CISTEME	2010	CRT	11,0	Asso
CITRA	1997	CRT	8,5	Asso
CTTC	1997	CRT	16,6	Asso
NOBATEK/INEF4	2007	CRT	60,4	SCIC
AGIR	1997	CRT	7,3	Asso
APESA INNOVATION	2012	CRT	9,0	Asso
ARRDHOR	2007	CRT	NC	Asso
CRAIN	1997	CRT	5,0	Asso
CRITT AGRO-ALIMENTAIRE	2007	CDT	12,0	Asso
CRITT Informatique	2008	CRT	NC	Asso
CRITT SPORT ET LOISIRS	2013	CRT	NC	Asso
IFTS	1997	CRT	50,0	Asso
ITERG	1996	CRT	NC	CTI
ELLYX	2019	CDT	12	Asso
RESCOLL	2004	CRT	NC	SCIC

AUVERGNE – RHONE-ALPES : 1 CRT dont 1 adhérent

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
CNEP	1998	CRT	10,7	SA

[18] **STRUCTURE sur fond en bleu clair : adhérents AFCRT 2020**

BOURGOGNE / FRANCHE -COMTE : 3 CRT dont 2 adhérents

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
SATT SAYENS AGRO-ALIMENTAIRE ET BIO INDUSTRIEL	2007	CRT	13,1	SAS
SATT SAYENS MATERIAUX ET TECHNOLOGIES	2007	CRT	15,3	SAS
A. LU. TEC	2012	CRT	NC	Asso

BRETAGNE : 5 CRT et 1 CDT dont 6 adhérents

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
BRETAGNE BIOTECH SANTE	2020	CDT	15,0	Asso
INSTITUT MAUPERTUIS	2010	CRT	13,0	Asso
PHOTONICS BRETAGNE	2017	CRT	12,0	Asso
POLE CRISTAL	2011	CRT	8,0	Asso
VEGENOV - BBV	2007	CRT	35,3	Asso
ZOOPOLE DEVELOPPEMENT	2011	CRT	24,0	Asso

VAL DE LOIRE : 1 CRT et 2 CDT dont 3 adhérents

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
CETIM Centre Val de Loire	2008	CRT	30,0	Asso
CIMI / CIFOP VAL DE LOIRE	2011	CDT	3,0	Asso
CRESITT INDUSTRIE	2007	CRT	6,5	Asso

ILE DE France : 1 CDT et 0 adhérent

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
CERVIA Paris Ile de France	2008	CDT	12,7	Asso

OCCITANIE : 7 CRT et 1 CDT dont 6 adhérents

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
CATAR CRITT AGRORESSOURCES	1996	CRT	9,0	Asso
CRITT BIO-INDUSTRIES	2011	CRT	16,9	EPSCP
CRITT BOIS OCCITANIE	2008	CDT	4,0	Asso
CRITT GENIE DES PROCEDES - TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES	2009	CRT	10,0	EPSCP
CRITT MECANIQUE & COMPOSITES	2009	CRT	6,0	EPSCP
TECHNACOL	2007	CRT	5,0	Asso
CRITT AUTOMATISATION et ROBOTIQUE CAAPI	2007	CRT	11,0	Asso
CTCPA CRITT AGRO	2009	CRT	NC	CTI

MARTINIQUE : 1 CRT et 1 adhérent

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
PARM	2016	CRT	20,0	Asso

NORMANDIE : 6 CRT dont 4 adhérents

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
ANALYSES ET SURFACE	2005	CRT	16,0	Asso
CORRODYS	2004	CRT	12,0	Asso
LEMPA	2015	CRT	5,0	SARL
PRAXENS	2007	CRT	5,6	Asso
ACTALIA (ex Adria Normandie)	1997	CRT	NC	Asso
CRITT TRANSPORT ET LOGISTIQUE	2007	CRT	NC	Asso

HAUTS-DE-France : 6 CRT et 3 CDT dont 6 adhérents

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
ADRIANOR	1997	CRT	9,0	Asso
AGRO TRANSFERT RESSOURCES ET TERRITOIRES	2009	CDT	22,0	Asso
CERTIA INTERFACE	2007	CDT	4,0	Asso
CRITT POLYMERES	2002	CRT	6,0	Asso
VALUTEC	2008	CRT	20,0	SA
CITC-EuraRFID	2013	CRT	NC	Asso
EXTRACTIS	1997	CRT	29,5	Asso
PLASTIUM APAF	2008	CDT	3,0	Asso
Plate-forme Innovation Nouvelles Vagues	2011	CRT	NC	Asso

PACA (Provence Alpes Côte d'Azur) : 3 CDT dont 3 adhérents

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
CRITT IAA PACA	2008	CDT	9,0	Asso
NOVACHIM - CRITT CHIMIE FORMULATION & MATERIAUX	2012	CDT	5,0	Asso
RECHERCHE & AVENIR	2018	CDT	6,0	Asso

Pays de Loire : 3 CRT dont 3 adhérents

NOM DE LA STRUCTURE	Première labellisation	CRT/CDT	Nb ETP (2018)	Statut juridique
CLARTE	2018	CRT	13,1	Asso
CTTM	1996	CRT	45,0	Asso
WE NETWORK	2018	CRT	12,0	Asso

Soit pour la FRANCE : 60 CRT et 13 CDT et environ 1500 ETP

ANNEXE 2 – DEGRÉ D'ORGANISATION et FINANCEMENT DES CRT / CDT

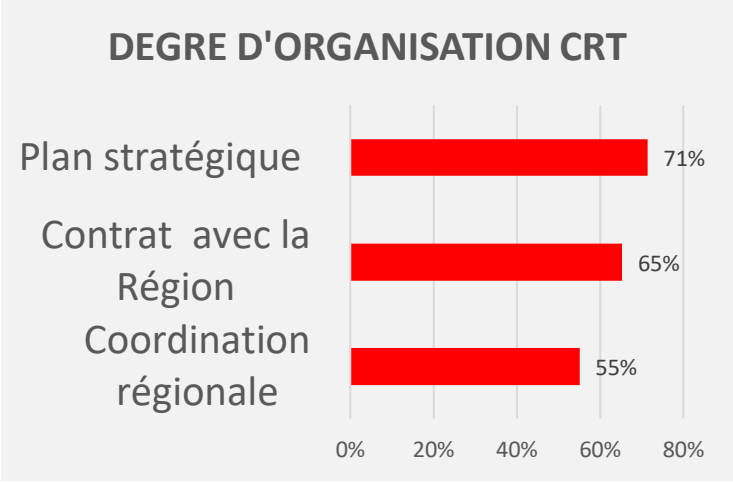

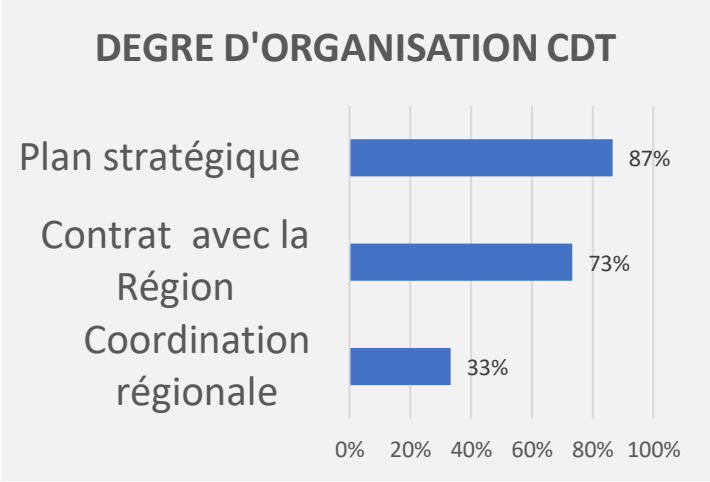

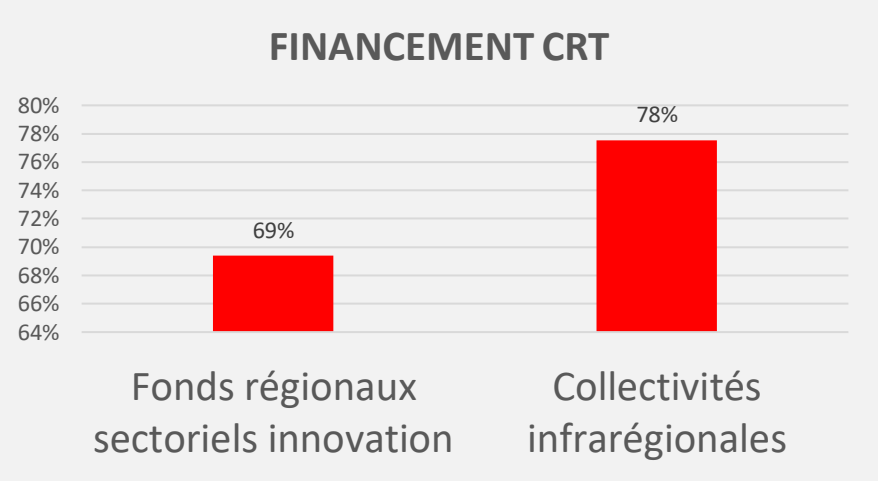

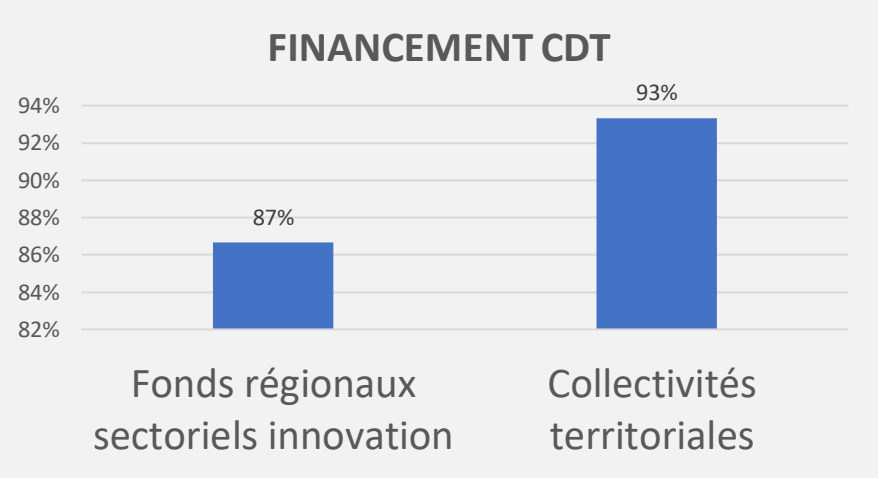

Source : Travaux du GT DRRT coordonnés par A. DEVILLEZ et D. GREVEY (2018) - Étude GT Structures labellisées – État des lieux **2015 à 2017** et perspectives – Étude DRRT, 2018 :https://afcrt.com/wp-content/uploads/2019/10/Keynote_pr%C3%A9sentation-Jir-5-oct-2018.pdf

ANNEXE 3 - LISTE DES CRT / CDT ayant perdu leur label

NOM de la STRUCTURE DELABELLISEE par Région	Date de création	Date de 1ère labellisation	Type de Label	Statut juridique	En activité (EC)	Cessation d'activités (CA)	Activité incertaine (AI)	RAISON de la délabellisation	Région	Date de fin	Nom du Dirigeant
CASIMIR	1992	1998	CRT	Asso		CA		Non Renouv	**ARA**	**2001**	**THEBAULT Jean-Pierre**
GREThi	NC		CRT	Ant. CEA	EC			Non Renouv	ARA	Existe	**RAGUE Bruno**
JCE PLASTURGIE	2007	2011	CRT	Asso	EC			?	ARA	Existe	**ANGELLOZ Christophe**
ADIV	1997	2008	CRT	Asso	EC			Non Renouv	ARA	Existe	**PEYRON Alain**
ARDIE ex BOURGOGNE INNOVATION	2015	2009	CDT	Asso	EC			ARI	BFC	2015	**Daniel MICARD**
ARIATT ==> fusionnée en 2018 (AREA)	1994	2008	CDT	Asso		CA		ARI fusion ARIATT/ARIA	BFC	2018	**Valérie GIRARDIN**
ARTS ex SERVAM	NC	2008	CRT	Asso			AI	?	BFC	?	**COULON Bertrand**
Institut Pierre VERNIER	2007	2007	CRT	Asso	EC			Non Renouv	BFC	Existe	**PARIS Jean-Michel**
ABAQSYS	2010	2010	CRT	SARL	EC			Non Renouv	BFC	Existe	**MAROT Christophe**
Cap BioTech (CBB)	1986	2007	CDT	Asso		CA		Fusion avec ID2 Santé	BRE	2020	**LEFEBVRE Anne-Claude**
MEITO	1986	1998	CRT	Asso		CA		Dépôt Bilan	BRE	2016	**COURCOUX Yanne**
ARCHIMEX	1989	2007	CRT	SAS	EC			Non Renouv	BRE	Existe	**Bernard MOMPON**
ADRIA DEV	1971	2007	CRT	Asso	EC			Non Renouv	BRE	Existe	**Jean-Robert GEOFFROY remplacé par Nadia LE DEN**
ARITT CENTRE	NC	2007	CDT	Asso	EC			ARDE Fusion	CVL	Existe	**PINNA Frédéric**
ICERMA ex CRITT Z3T	1991	2008	CRT	Asso			AI	?	CVL	?	**MARCHE Pierre**
ICAR devenue ICAR-CM2T filiale 80% SFC	NC	2008	CRT	SA	EC			?	GE		**Ismaïl Tahtaci – DGA**
CRITT METALL 2T	1988	1996	CRT	Asso		CA		Fusion avec ICAR		2020	**CHOBAUT Jean-Paul**
CRITT MATERIAUX ALSACE	NC	1999	CRT	Asso		CA		Fusion avec CETIM GE	GE	2019	**RICHARD Claude**
APPOLOR	NC		CRT	SA			AI	?	GE	?	**PREVOST Eric**
NANCIE	NC	2001	CRT	Asso			AI	?	GE	?	**ROCKLIN Pascal**
CIM	NC	1997	CRT	Asso		CA		Fusion avec ABAQSYS	GE	?	**MAUVISSEAU Vincent**
PRABIL	1998	2001	CRT	SA		CA		Dépôt Bilan	GE	2007	**DARIDON Bruno**
CARINNA	2007	2007	CDT	Asso		CA		?	GE	?	**STEINMETZ Vincent**
IFTH	1960	1997	CRT	Asso	EC			?	GE	Existe	**SEGUIN André + CAILLIEZ Valérie**

NOM de la STRUCTURE DELABELLISEE par Région	Date de création	Date de 1ère labellisation	Type de Label	Statut juridique	En activité (EC)	Cessation d'activités (CA)	Activité incertaine (AI)	RAISON de la délabellisation	Région	Date de fin	Nom du Dirigeant
HALIOMER	1986	2007	CRT	Asso		CA		Fusion avec PFI NV	HdF	Existe - Inactive	JOLY Xavier
CREPIM	2007	2007	CRT	Asso	EC			Non Renouv	HdF	Existe	DELOBEL REné
SFC	1926	2010	CDT	Asso	EC			Non Renouv	IdF	Existe	POULAIN Eric -PDG
BIOCRITT	NC	2008	CDT	Asso	EC			?	IdF	Existe	BIELLE Christophe
CRITT CCST	NC	2007	CDT	Asso		CA		Dépôt Bilan	IdF	Dissoute	THOMAS Jacqueline
CRITT CHIMIE ENVIRONNEMENT	NC	2007	CDT	Asso	EC			?	IdF		CAPILLON Joel
INNOTECH	NC		CRT	Asso		CA		?	Idf	Dissoute	AVERLAND Jean-Philippe
CFI	2009	2010	CDT	Asso		CA		Dépôt Bilan	IdF	Dissoute	ENJALBERT Sabine
CRIIF	1987	1997	CRT	SAS		CA		Non Renouv	IdF	Radiée du RCS en 2019	HASSELVANDER Rodolph
CRITT MATERIAUX POITOU CHARENTES	2007	2010	CRT	Asso		CA		Fusion avec RESCOLL	Naq	2016	LEMOINE Alain + ROY Annette (R&D)
CREACOL	NC	2008	CDT	Asso		CA		?	Naq	Intégrée dans INNOVALIS	LACAZE Claudette
POLE POLYMERES SUD	NC	2008	CDT	Asso		CA		?	Naq	Intégrée dans INNOVALIS	DESRIAC Christine
ESTIA INNOVATION	1985	1998	CRT	EPSCP			AI	Non Renouv	Naq	Dissoute	GUIRESSE Jean-Roch + ELLISALDE Patchi
ADI ex INNOVALIS	1995	2007	CDT	Asso		CA		ARI	Naq	Existe	Jean-Georges MICOL - BARJHOUX Yves
VALAGRO	1989	2008	CRT	Asso		CA		Dépôt Bilan	Naq	2011	BATAILLE Frédéric
IRSEEM	2001	2007	CRT	Asso	EC			Dépôt Bilan	NOR	Existe au sein de l'école	HASSELVANDER Rodolph
CENTRE DES TECHNOLOGIES NOUVELLES (CTN)	NC	2007	CDT	Asso			AI	?	NOR	?	MARIEY Gilles
ISPA ENTREPRISES	1986	2002	CRT	Asso	EC			Non Renouv	NOR	Institut	MOREAU Robert
ASEDIS-SO	NC	2007	CDT	GIE			AI	?	OCC	?	MONTJARRET Michel
MIDI PYRENEES INNOVATION devenue MADEELI	NC	2007	CDT	Asso		CA		Non Renouv	OCC	Fusionnée	NICOT Christophe
TRANSFERT LR	2005	2007	CDT	Asso		CA		Dépôt Bilan	OCC	?	CARNIEL Christophe
NOVESIM	NC		CRT	SA			AI	?	PACA	?	ZOILIHL Zile
NOVEMED	1960	1998	CRT	?		CA		Dépôt Bilan	PACA	2011	BRITON Alain
CRITT PLASTIQUES MATERIAUX	NC	2007	CDT	Asso	EC			?	PACA	Devenue NOVACHIM	BUGUEZ Alexandre
TECHNO MEMBRANES	1988	2009	CRT	GIE			AI	?	PACA	?	AMBLARD Pierre
CARMA	1984	2009	CRT	Asso		CA		Dépôt Bilan	PACA	2019	GIANNOTTA Jean-Claude

NOM de la STRUCTURE DELABELLISEE par Région	Date de création	Date de 1ère labellisation	Type de Label	Statut juridique	En activité (EC)	Cessation d'activités (CA)	Activité incertaine (AI)	RAISON de la délabellisation	Région	Date de fin	Nom du Dirigeant
SYNERVIA	2002	2007	CRT	Asso			AI	?	PdL	?	**COCHET Philippe**
CRITT PAYS DE LOIRE PRODUCTIQUE	NC	2007	CDT	Asso			AI	?	PdL	?	**LE NAIN Pierre-Yves**
TECHNOPOLE ARVAM	NC	2007	CRT	Asso			AI	?	RÉUNION	?	**LE NIVE Marie-Noelle**
CRITT REUNION	NC	2007	CRT	Asso		CA				?	
ARDA	1991	2007	CRT	Asso		CA		Dépôt Bilan	RÉUNION	2014	**CODERBY Colette**
NOMBRE TOTAL	57				19	25	13				
Dont CRT	37										
Dont CDT	20										

Source : Archives AFCRT

CRT un jour,
CRT pour toujours,
tous les jours …

AFCRT

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

20 rue Thalès de Milet
72 000 - LE MANS
+ 33 (0)2 43 39 46 20
contact@afcrt.com
www.afcrt.com